

PARCO NAZIONALE D'ABRUZZO, LAZIO E MOLISE



L'OURS BRUN MARSICAIN EST-IL DANGEREUX?

Les réponses
aux questions les
plus fréquentes
pour connaître
et apprendre à
respecter l'ours





Présentation

Nous sommes heureux et fiers d'avoir une population d'ours unique sur le territoire du Parco Nazionale d'Abruzzo, Lazio e Molise et dans ses alentours – l'ours brun marsicain – qui vit uniquement ici.

Toutefois, cette population considérée comme très faible est soumise à un risque d'extinction. Il est donc de notre devoir de tout faire pour en favoriser la protection.

Le Parc le fait depuis plus de 90 ans permettant ainsi à l'ours marsicain d'être encore ici parmi nous, même s'il n'a pas encore surmonté ce risque.

Il existe des normes internationales et nationales qui protègent l'ours, nous devons les faire respecter. Aussi, il existe un Plan national de protection de l'ours marsicain, nous devons l'appliquer.

Pour ce faire, il est indispensable que chacun prenne ses responsabilités, à commencer par les nombreuses institutions compétentes.

Pour sauver l'ours brun marsicain nous devons le respecter. Pour le respecter au mieux, nous devons le connaître.

Ces 17 questions/réponses qui ont été sélectionnées parmi les requêtes les plus fréquentes concernant l'ours marsicain peuvent nous aider à connaître cet animal en passant outre les clichés, les convictions erronées ou, tout simplement, en comblant les lacunes d'informations communes.

Nous vous demandons un petit effort : consacrez quelques minutes de votre temps à la lecture de cette brochure. Nous sommes sûrs que cela nous aidera à atteindre notre objectif ambitieux : donner un futur à l'ours marsicain.

Antonio Carrara

Président

Parco Nazionale d'Abruzzo, Lazio e Molise

1

Quelle est la situation actuelle de l'ours dans les Apennins?

L'ours brun marsicain (*Ursus arctos marsicanus*, Altobello 1921), sous-espèce de l'ours brun qui vit uniquement dans la partie centrale des Apennins est aujourd'hui représenté par une population extrêmement réduite d'un point de vue numérique. Cette dernière se situe quasi exclusivement à l'intérieur du territoire du Parc National (PNALM) et dans les zones apenniniques limitrophes.

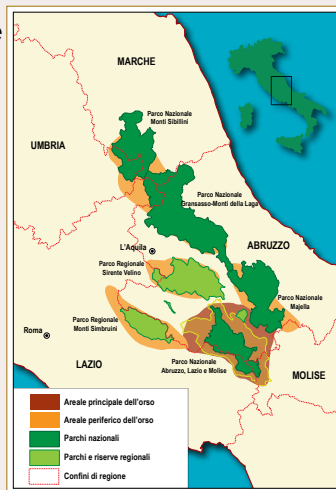
On estime cette population à environ 50 individus sur le territoire du Parc National.

Les études menées au cours des 8 dernières années révèlent qu'en moyenne, 3 à 4 ourses mettent bas tous les ans. Compte tenu des dimensions de la population, nous ne pourrions pas espérer de meilleurs résultats.

D'un autre côté, en considérant un taux de mortalité infantile particulièrement élevé - entre la première et la deuxième année - cette productivité ne veut pas nécessairement dire que la population est hors de danger.

En effet, malgré la naissance de plus de 60 oursons au cours des 8 dernières années, aucune preuve d'accroissement de la population n'a été constatée.

Des années 70 à aujourd'hui, au minimum 2 ou 3 ours ont été retrouvés morts chaque année, un résultat trop élevé pour permettre une reprise démographique de la population. La majeure partie de ces disparitions sont en réalité liées à l'impact humain.



Répartition de l'ours brun marsicain

2 *La population des ours des Apennins peut-elle être considérée comme stable, en augmentation ou en voie d'extinction?*

Par rapport aux études les plus récentes - menées entre 2008 et 2014 - la population apparaît numériquement stable dans les zones centrales du milieu qu'elle occupe.

Toutefois, le nombre limité de femelles adultes en âge de se reproduire et le niveau actuel de mortalité relatif à cette même catégorie d'individus - *plus d'une femelle adulte par an entre 2011 et 2014* - ne permettent pas d'envisager un accroissement de la population. Parallèlement, ils laissent inchangés les risques de nature démographique et génétique auxquels sont exposées les populations composées de peu d'individus.

3 *Y a-t-il des preuves d'accroissement dans d'autres zones ? Pourquoi ce processus est-il si lent ?*

Au cours des dernières années, les signalements de présence de l'ours n'ont fait qu'augmenter. Ces derniers correspondent majoritairement à des mâles, et ce même en dehors de la zone centrale de présence de l'espèce.

Les facteurs qui semblent rendre ce procédé aussi lent sont tout d'abord les capacités réduites de dispersion des ours - *c'est-à-dire la faculté à s'éloigner des zones dans lesquelles ils sont nés* - et surtout des femelles qui tendent à être très liées à leur propre territoire et d'autant plus au territoire maternel.

Les cas répétés de mortalité liés à l'Homme reportés au cours des dernières années en dehors du PNALM et dans les zones limitrophes démontrent que l'impact humain est un des principaux facteurs limitant l'expansion de cette population.

4

Quelles sont les principales causes de mortalité de l'ours?

De 1970 à 2014, 117 carcasses d'ours ont été retrouvées dans la partie centrale des Apennins avec une moyenne de 2,6 ours par an.

Si l'on analyse en détail les causes de mortalité connues pour la période allant de 2000 à 2014 (29 carcasses sur 39 au total), 72,4% (n=21) sont imputables au braconnage ou à des accidents liés à l'Homme.

On reporte notamment:

- 13 cas d'empoisonnement ou d'abattage par arme à feu (44,8%)
- 5 cas liés à des causes sanitaires (17,3%)
- 3 cas d'accidents de la route (10,3%)

A ces dernières s'ajoutent 8 morts d'origine naturelle (27,6%) : infanticides ou prédation par exemple.

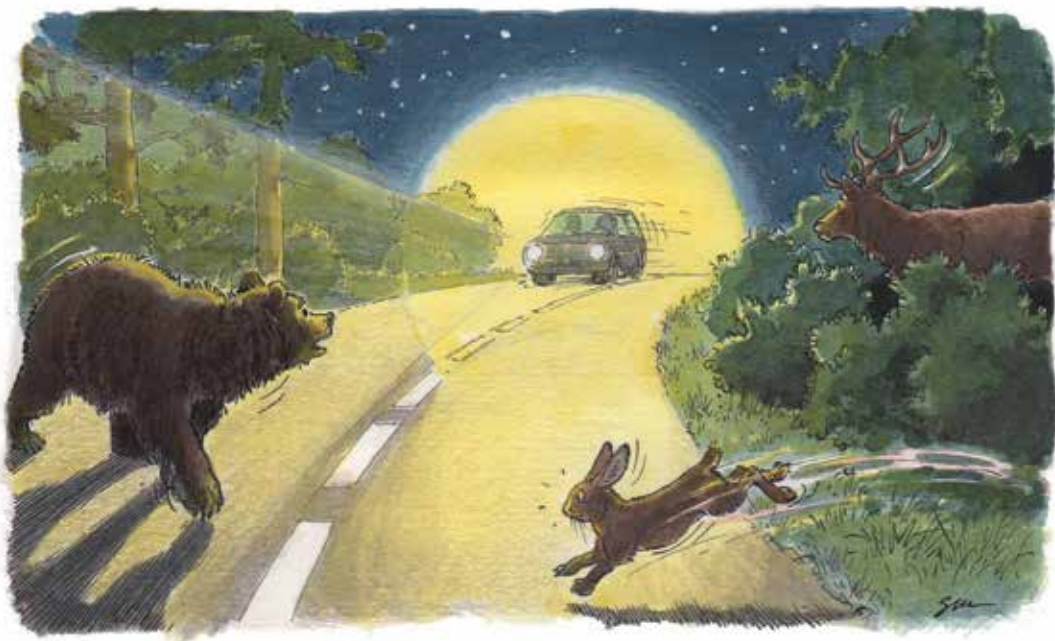
Il est néanmoins nécessaire de prendre en compte le fait que de tels restes ne permettent parfois pas de déterminer les causes de la mort de l'animal.

Il est également important de souligner que ce genre de valeurs doivent être évaluées avec lucidité puisqu'uniquement basées sur les ours morts et retrouvés.

Entre 2007 et 2009, 5 des 9 ours morts ont été retrouvés grâce à leur collier GPS.

Aujourd'hui encore, la mortalité due aux activités humaines illicites reste répandue et les efforts réalisés au cours des décennies passées pour contrer cette menace se sont montrés particulièrement inefficaces.

La mortalité induite par l'Homme représente sans doute la principale menace pour la survie de l'ours marsicain, surtout du fait de la faible dimension et de la variabilité génétique de sa population.



5 Quelles sont les conséquences du déplacement d'une femelle reproductrice sur le futur de la population des ours?

Les ours se reproduisent peu souvent à cause de la faible fréquentation des mâles et femelles : les femelles ne mettent pas bas avant l'âge de 4-8 ans, les portées ne comprennent en moyenne pas plus de 2 à 3 petits et l'intervalle séparant deux mises bas est de 3 à 5 ans.

Dans ce contexte, en supposant que les femelles aient une espérance de vie très haute, il est possible que ces dernières produisent 3 à 4 portées au cours de toute leur vie (*environ 6-8 petits, s'ils survivaient tous*).

Néanmoins, le temps qu'une femelle atteigne sa maturité sexuelle et commence à se reproduire (*entre 4 et 8 ans*), une autre femelle adulte peut produire 2 portées et donc au moins 4 petits.

De ce fait, à chaque fois qu'une femelle disparaît, la perte ne concerne pas qu'un ours mais plus d'une génération d'ours.



6 *Est-ce que des projets de réintroduction d'individus provenant d'autres zones comme le Trentin ont déjà été imaginés du fait de la faible dimension de la population d'ours marsicains?*

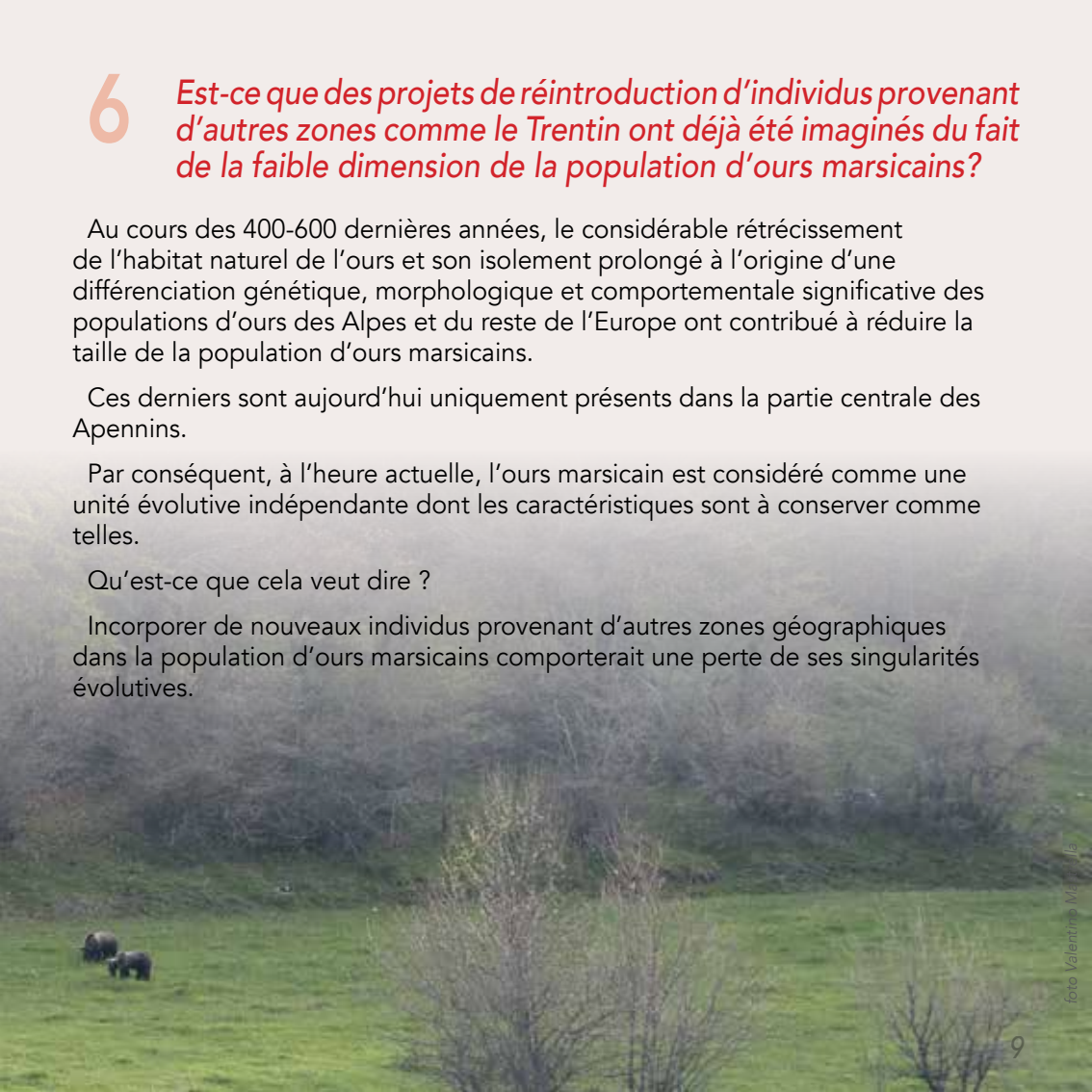
Au cours des 400-600 dernières années, le considérable rétrécissement de l'habitat naturel de l'ours et son isolement prolongé à l'origine d'une différenciation génétique, morphologique et comportementale significative des populations d'ours des Alpes et du reste de l'Europe ont contribué à réduire la taille de la population d'ours marsicains.

Ces derniers sont aujourd'hui uniquement présents dans la partie centrale des Apennins.

Par conséquent, à l'heure actuelle, l'ours marsicain est considéré comme une unité évolutive indépendante dont les caractéristiques sont à conserver comme telles.

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Incorporer de nouveaux individus provenant d'autres zones géographiques dans la population d'ours marsicains comporterait une perte de ses singularités évolutives.



7 Y a-t-il assez de ressources alimentaires sur le territoire du PNALM pour subvenir aux besoins de l'ours marsicain?

A l'heure actuelle, il n'existe aucune étude quantifiant combien d'ours pourraient potentiellement être présents par rapport aux ressources alimentaires disponibles actuellement dans le Parc.

Cependant, certaines études indépendantes témoignent du fait que le Parc constitue un environnement où la disponibilité de la nourriture est optimale pour l'ours.

La disponibilité constante des ressources nécessaires dans le régime alimentaire de l'ours et leur variété observée (*plus de 27 espèces de fruits et plantes herbacées; plus de 22 espèces animales qui incluent pour la majeure partie insectes et mammifères*), aussi bien de manière saisonnière qu'annuelle, sembleraient leur permettre d'assimiler efficacement protéines, sucres et matières grasses ainsi que d'accumuler la «biomasse» et le gras nécessaires pour survivre et se reproduire tout au long de l'année.

Ces affirmations ont été confirmées par les conditions physiques des individus étudiés ainsi que par leur profil métabolique, leur fréquence de reproduction et la densité de population mesurable dans les zones habitées.

Comme confirmé dans les études précédentes, les ours ont une alimentation d'origine essentiellement naturelle (*baies, fruits, insectes, etc.*) et, bien qu'ils soient caractérisés par une haute flexibilité de leur spectre alimentaire, certaines de ces ressources ont un rôle clé en matière d'énergie, surtout au cours de la

période de transition été/automne précédant l'entrée en léthargie: Nerprun des Alpes (*Rhamnus Alpinus*), faînes (fruits du hêtre) et autres fruits (pommes et poires sauvages ou domestiques par exemple).

Ces résultats démontrent bien qu'investir dans des activités de suivi et de protection des ressources alimentaires déjà existantes est très important.

Par exemple : au moyen d'interventions forestières visant à maintenir une productivité élevée de glands, faînes et Nerpruns des Alpes, ou par l'intermédiaire de récupérations ciblées de pommiers, poiriers et sorbiers domestiques abandonnés.

Ces actions contribuent effectivement à favoriser le maintien de cette variété de ressources alimentaires.



8 Existe-t-il un lien entre la « productivité » des femelles et la disponibilité des ressources alimentaires? Cela implique-t-il une gestion particulière?

Chez les ourses, la possibilité d'accéder à des ressources hautement énergétiques (*riches en protéines, en minéraux et en graisses*) et donc de se trouver dans un bon état nutritionnel à l'approche de l'hiver garantit la reproduction.

Effectivement, ce dernier permet à la femelle de posséder l'énergie suffisante au développement du fœtus, à l'allaitement et à l'éducation des petits au cours des premières semaines de leur vie (*les oursons naissent dans la tanière et restent totalement dépendants de leur mère pendant les premiers mois*).

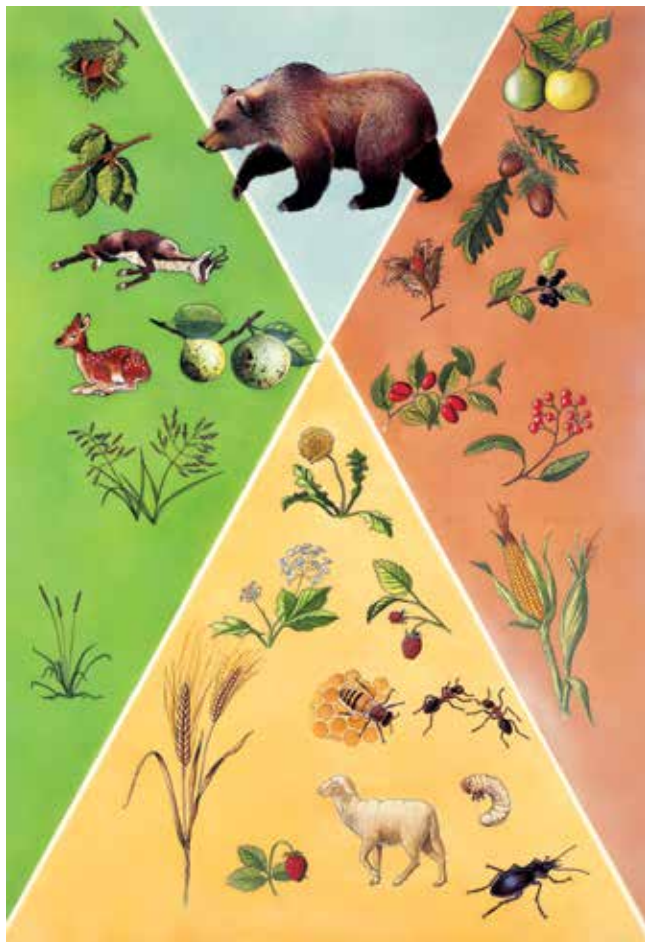
Une relation entre la « productivité » des femelles (*nombre de femelles qui mettent bas et nombre d'oursons nés*) et la production annuelle de glands et de faines a été observée au sein de la population des ours marsicaux.

Ainsi, les bons niveaux de reproduction observés démontrent que la possibilité d'accéder à une variété de ressources alimentaires élevée (*fruits, viande, etc.*) est primordial pour permettre à la femelle d'atteindre les conditions physiques appropriées à la reproduction chaque année.



L'ALIMENTATION DE L'OURS

PRINTEMPS



AUTOMNE

ÉTÉ



9 Pourquoi les ours se rapprochent des villages ? Peut-on éviter cela?

Pour un ours, la « décision » de s'approcher d'une zone habitée dépend de nombreux facteurs. Cependant, cette dernière est bien plus naturelle que ce que l'on pourrait penser.

Les ours peuvent être attirés par l'accessibilité de ressources « faciles » et très nourrissantes (*bétail, ruches, fourrages*), un phénomène qui peut être amplifié au cours des périodes où la disponibilité des ressources alimentaires naturelles est insuffisante pour cause de présence humaine.

Parallèlement, les dynamiques sociales peuvent également influencer sur la prédisposition des individus à s'approcher des zones urbanisées : par exemple, de la même manière que les femelles et leurs petits, les jeunes ours peuvent voir en ces zones des refuges temporaires voire permanents dans l'optique de réduire le risque d'agression de la part des mâles adultes.

L'infanticide et/ou des cas de prédation intra-spécifiques ont déjà été recensés au sein de diverses populations d'ours d'Europe et d'Amérique du Nord.

Aussi, il faut prendre en compte le fait que dans les Apennins, pour trouver les ressources (*nourriture, zones de repos, etc.*) suffisantes à la survie, une femelle a besoin de se déplacer à travers un espace équivalent à 140 km² (300 km² pour les mâles).

De ce fait, n'importe quel village peut facilement se trouver sur le chemin d'un ours.

La chaîne des Apennins est évidemment un environnement modifié par l'Homme.

Par conséquent, il est aussi facile de trouver des traces de son alimentation (*vergers, etc.*) que d'apercevoir des ressources alimentaires naturelles à proximité des villages (*glands, faînes, etc.*).

Cependant, un ours qui fréquente une zone habitée ne dépend pas forcément de la nourriture associée à l'Homme.

Qu'est-il important d'éviter?

Il est important d'éviter que ce comportement devienne une habitude, à tel point que les ours perdent toute méfiance à l'égard de l'Homme et pénètrent continuellement les zones habitées par ce dernier pour s'y nourrir.

Comment cela est-il possible?

Par exemple en protégeant les bennes à ordures, les potagers et les poulaillers pour en empêcher l'accès à l'ours.



10 *Qu'est-ce qu'un ours « en confiance » et qu'est-ce qu'un ours « problématique » ?*

Souvent, les expressions ours « problématique » et ours « en confiance » sont utilisées sans distinction pour pointer du doigt les individus qui provoquent des dommages, ou ceux protagonistes d'interactions avec l'Homme à une fréquence assez élevée pour générer des problèmes économiques et/ou sociaux au point de nécessiter une intervention résolutoire immédiate.

En réalité, les définitions mises au point grâce à l'expérience du projet Life ARCTOS au Parc National sont :

Ours « problématique » :

C'est un ours qui provoque des dégâts ou qui est protagoniste d'interactions avec l'Homme avec une fréquence assez élevée pour générer des problèmes économiques et/ou sociaux au point d'exiger une intervention résolutoire immédiate ;

Ours dits « en confiance » :

C'est un ours qui ne réagit pas de manière spécifique à la présence de l'Homme. Ce comportement, du à une exposition habituelle aux stimulations de nature humaine ne comporte toutefois pas de conséquences négatives directes pour l'ours.

Un ours peut être « en confiance » mais pas nécessairement « problématique », et vice-versa.

Néanmoins, il reste important de prévenir le comportement des ours « en confiance » de manière à éviter qu'il puisse devenir problématique.





11

Quel type de dégâts réalise l'ours ? Sont-ils importants ?

Dans le PNALM, la part des dégâts liés au patrimoine zootechnique et à l'agriculture attribuée à l'ours brun marsicain et globalement bien inférieure à celle attribuée au loup: 60% (*chiffre qui inclut très souvent les dégâts réalisés par les chiens*).

A l'intérieur du territoire du PNALM et dans sa zone de Protection Externe, on enregistre annuellement entre 119 et 245 inspections pour des dommages imputables à l'ours. Dans 66% des cas, les dégâts faits par l'ours concernent le patrimoine zootechnique ainsi que d'éventuelles installations, et pour 34% les cultures.

Bon nombre des dégâts constatés (*environ 29%*) sont imputables aux quelques ours « problématiques » qui utilisent les ressources alimentaires très accessibles (*poules, cultures et ruches*) et « rentables », c'est-à-dire celles qui offrent de la nourriture en abondance.

Cependant, au cours des dernières années, le conflit opposant l'ours et l'Homme s'est accentué. Outre les impacts économiques que ce dernier comporte, l'impression de danger qui résulte de la présence des ours dans les zones habitées a fortement contribué à détériorer la situation.

Il est tout de même nécessaire de préciser que les dégâts sont régulièrement indemnisés. Aussi, dans de nombreux cas, des interventions par l'intermédiaire de dispositifs de sécurité (*par exemple mise à l'abri des bêtes pendant la nuit ou installation de clôtures électriques*) ont permis de réduire les dégâts de 100% lorsqu'elles étaient bien menées.

Empêcher l'accès à toute source de nourriture liée à l'Homme est fondamental pour réduire et éliminer les comportements dits « confiants » de l'ours à l'égard de l'Homme et donc l'apparition de nouveaux ours potentiellement « problématiques ».



12 *L'ours est-il dangereux ?*

Au jour d'aujourd'hui, aucun cas d'agression relatif à l'ours marsicain n'a jamais été reporté. Des rencontres suivies de rapports rapprochés ont été plusieurs fois signalées mais en aucun cas des preuves de comportements agressifs n'ont été constatées.

Les comportements les plus souvent signalés sont la fuite et la curiosité (*l'ours se dresse sur ses pattes arrière en regardant l'individu en face de lui*).

Il reste bien entendu vital de considérer qu'un ours est un animal sauvage et que certaines situations peuvent être plus dangereuses que d'autres puisqu'elles stimulent son instinct de défense.

De la même manière que chez les êtres humains, la présence des petits au côté de leur mère, une blessure, une pénétration du lieu de vie (*tanière en l'occurrence*) ou un sentiment d'oppression sont des motifs potentiels d'animosité.

13 *Qu'est-ce qui rend l'ours plus vulnérable comparé à d'autres espèces ?*

L'ours est défini comme étant une espèce au mode de vie peu souple, c'est-à-dire qu'il réussit difficilement à s'adapter aux changements, notamment ceux causés par l'Homme à son environnement.

Bien que l'ours soit omnivore, il est néanmoins contraint de s'alimenter abondamment et avec de la nourriture de qualité (*valeurs énergétiques et nutritionnelles très élevées*).

De plus, les femelles ne mettent bas que très peu de fois au cours de leur vie. Ainsi, elles ne sont pas en mesure de pouvoir compenser le très fort taux de mortalité grâce aux naissances.

Enfin, les ours ont besoin de territoires vastes (*jusqu'à 300 km² pour les mâles adultes au sein du PNALM*).

Une fois les zones qu'ils fréquentent jugées sûres, propices au refuge, à la croissance de la progéniture et à l'alimentation, ils s'en éloignent très difficilement.



14 *Qu'est-ce qui dérange l'ours ? A quel moment est-il le plus vulnérable ?*

Comment peut réagir un ours à la présence humaine ou aux activités qui l'associent à l'Homme (infrastructures ou exploitation du territoire)?

De la même manière qu'une proie réagit face à son potentiel prédateur : fuite, intensification de l'instinct de survie, changement dans ses déplacements et ses habitudes.

Toutes ces réactions, plus ou moins évidentes soient-elles, et cumulées à des conditions chroniques de stress et à une alimentation bafouée peuvent être associées à des changements significatifs des conditions physiologiques et nutritionnelles des individus concernés.

Dans un contexte de présence humaine, les ours peuvent avoir peu de « choix » et les possibilités de s'adapter à un niveau croissant de pression imposé par l'Homme sont peu nombreuses voire nulles.

Il est par exemple très probable qu'un ours qui abandonne son territoire car perturbé en retrouve un autre dans les mêmes conditions.

Les périodes de majeure vulnérabilité se situent :

- *entre août et novembre, c'est-à-dire le moment durant lequel l'ours passe la quasi-totalité de son temps à se nourrir pour accumuler les ressources énergétiques (gras) nécessaires durant l'hiver*
- *entre novembre et avril, soit la période de léthargie*

Perturber un ours dans sa tanière, et en particulier une femelle avec ses petits peut induire un abandon de la tanière ainsi qu'un abandon des petits de la part de la mère.

Plusieurs activités humaines peuvent potentiellement impacter sur les zones d'alimentation et celles de léthargie de l'ours (*chasse, dressage des chiens, récolte des truffes, tourisme et fauchage*).

Ces dernières devraient être réglementées de manière à être plus compatibles avec les zones et les périodes relatives à la présence de l'ours.

Cependant, cette réalité n'est pas encore suffisamment prise en compte.



15 *Quelle pourrait être la stratégie à appliquer dans le futur pour favoriser la protection de l'ours marsicain?*

Etant donné l'état « critique » dans lequel se trouve la population des ours marsicains, sa conservation doit passer par la recherche de solutions politiques, créatives, courageuses et rapides dont l'application repose sur une coordination efficace des organes politiques et territoriaux.

Tout cela devrait permettre de viser :

- *Une réduction des causes de mortalité actuelles d'origine humaine*
- *Une réduction et/ou un contrôle des facteurs de dérangement sur cette population*
- *Une réduction du niveau des conflits liant l'animal à l'Homme et ses activités*

Afin qu'une population puisse rester stable voire s'accroître et grandir, il est nécessaire que le nombre d'individus ajoutés à la population compense ou soit supérieur au nombre d'individus qui meurent.

Etant donné les faibles dimensions de cette population, dans l'état actuel des choses, les risques sont très élevés.

Par conséquent, en matière de gestion, la première option envisageable est la réduction significative des niveaux actuels de mortalité d'origine humaine (par exemple à travers une répréhension renforcée du braconnage et un contrôle sanitaire amélioré de la faune et des animaux mis aux pâturages) qui pourrait potentiellement influencer de manière importante sur la démographie de la population et donc sur sa perdurance.

16 Pourquoi le futur de l'ours se joue aussi au-delà des frontières du Parc?

L'ours est une espèce qui a besoin de territoires très vastes pour pouvoir survivre.

Les indices laissant penser que la population d'ours du PNALM a quasiment atteint sa taille maximale sont nombreux.

En effet, la croissante « fusion » des territoires des mâles et des femelles due à des territoires protégés insuffisants, le chevauchement des ours ainsi que les densités très élevées observées ($3,5 \text{ ours}/100 \text{ km}^2$) le démontrent.

Il est donc d'autant plus vital de favoriser l'expansion de cette population et son établissement au-delà du Parc pour en garantir la protection sur le long terme.

Cela est possible en prenant soin des couloirs naturels menant les ours vers d'autres zones appropriées et en limitant les sources de perturbation ainsi que les facteurs de mortalités d'origine humaine.



17

Comment puis-je m'informer davantage sur l'ours?

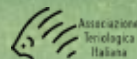
- Site officiel du Parc National des Abruzzes, Lazio et Molise
- Ministère de l'Environnement et de la Protection du Territoire et de la Mer
- Plan d'Action National pour la Protection de l'Ours Marsicain (PATOM)
- Site officiel du Projet LIFE Arctos
- Site officiel « Salviamo l'Orso »
- Site officiel du Réseau de Surveillance de l'Ours brun marsicain de la Région Lazio
- Site de l'ATIt (Association Mammalogique Italienne)
- Communiqués et autres documents







Imaginé et réalisé par le Parc National des Abruzzes, Latium et Molise
en collaboration avec l'Association Mammalogique Italienne (ATIt)



Testi di: Elisabetta Tosoni (Università Sapienza, Rome), Roberta Latini (PNALM)

Avec la collaboration: du Bureau de Communication de l'ATIt (tout particulièrement Filippo Zibordi, Luciana Carotenuto et Daniela D'Amico) et du GLAMM (Groupe pour la Conservation et la Gestion des Grands Mammifères)

Mise en page: Valentino Mastrella - Daniela D'Amico - Carmelina Di Loreto

Illustrations Stefano Maugeri - **Photographies:** Archivio PNALM

© PNALM 2015 - opuscolo riproducibile citando la fonte

Parco Nazionale d'Abruzzo, Lazio e Molise - Viale Santa Lucia 67032 Pescasseroli (AQ)

Tel. 0863 91131 - fax 0863 912132 - Servizio Sorveglianza Tel. 0863 9113241

www.parcoabruzzo.it - info@parcoabruzzo.it

